
Actualisation des opérations en Europe

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

L'Europe est restée confrontée à défis dans les domaines de travail essentiels du HCR dans la région. Des millions de personnes déplacées ont continué à avoir besoin de solutions, y compris en Turquie, pays qui abrite le plus grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR (environ 4 millions, dont 3,6 millions de réfugiés syriens) et en Ukraine, pays qui compte 1,5 million de déplacés internes. Des solutions adéquates à long terme sont également nécessaires pour répondre à la situation en Méditerranée. La transition vers un nouveau cycle institutionnel de l'Union européenne (UE) en 2019 est l'occasion de réformer les règles, les cadres et les réponses de l'UE en matière d'asile.

Dans 32 pays d'Europe¹, le nombre total de demandes d'asile est globalement comparable à celui de 2018, avec quelque 349 000 dossiers déposés au cours des sept premiers mois de 2019. Certains pays ont connu une augmentation, notamment la Belgique, Chypre, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède. En Espagne, les ressortissants de certains pays d'Amérique latine, dont les Colombiens, les Salvadoriens et les Vénézuéliens, ont déjà déposé autant de demandes (voire plus) que sur l'ensemble de l'année 2018. Par conséquent, le système national d'accueil et d'asile de certains pays a été mis à rude épreuve.

Au cours des sept premiers mois de l'année, le nombre total de réfugiés et de migrants arrivant dans l'Union européenne par les itinéraires de la Méditerranée centrale, occidentale et orientale a diminué de 37 %, passant de 73 900 en 2018 à 46 500 en 2019. En août 2019, on estimait que 928 personnes avaient perdu la vie en mer depuis le début de l'année. Le long des itinéraires terrestres, quelque 62 décès avaient été signalés, dont 32 près de la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie. En Grèce, les arrivées dans les villes ont augmenté de 10 %, tandis que celles dans la région d'Evros, dans le nord-est du pays, ont chuté de 43 %. En juillet et en août, plus de 9 300 réfugiés et migrants sont arrivés dans les îles grecques, soit le plus grand nombre d'arrivées par la mer en un mois depuis la déclaration commune de l'UE et de la Turquie en mars 2016. La situation sur les îles s'est détériorée, la population de réfugiés et de migrants atteignant plus de 25 000 personnes. Les transferts vers le continent sont restés limités en raison d'un manque d'hébergements. Dans les Balkans occidentaux, la situation est restée marquée par les mouvements mixtes vers l'Europe occidentale. La Bosnie-Herzégovine a été particulièrement touchée par cette situation, les personnes qui traversent la région venant se masser près de la frontière avec la Croatie, les exposant à des potentiels refus et pesant ainsi lourdement sur les capacités d'accueil locales.

B. Progrès et défis pour atteindre les priorités stratégiques globales

Assurer une réponse opérationnelle efficace

¹ Soit les 28 pays de l'Union européenne plus les quatre pays de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

À travers son cadre de gestion des risques organisationnels, le HCR a continué à renforcer sa capacité à atténuer les risques et à améliorer sa réponse opérationnelle. L'Organisation a également commandé une évaluation de l'efficacité et de la pertinence des approches de plaidoyer avec l'Union européenne, et dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Couvrant la période de 2015 à 2017, le rapport final a été publié en mai 2019².

Un processus de décentralisation et de régionalisation a été lancé dans le contexte de la transformation du HCR. La structure opérationnelle du HCR en Europe réduit progressivement les petits bureaux régionaux et renforce un bureau régional, avec des représentations nationales. Dans le cadre de ce processus, les mécanismes de contrôle interne des représentations seront renforcés, y compris en fournissant des ressources et un appui pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés.

En Grèce, la poursuite du dispositif d'hébergement en milieu urbain et du programme de distribution d'espèces a fourni un appui direct et très utile aux demandeurs d'asile. Dans le même temps, l'Organisation a coopéré avec les autorités grecques pour transformer son assistance directe aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en un appui aux capacités du gouvernement pour qu'il assume cette tâche. Le HCR a aussi travaillé étroitement avec les autorités locales et les partenaires opérationnels afin de soutenir l'intégration des réfugiés reconnus. En juin 2019, l'Organisation a conclu un mémorandum d'accord avec le Ministère de la Fédération de Russie pour la défense civile, les situations d'urgence et l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles (EMERCOM) avec pour objectif de tirer parti de la coopération historique entre les deux entités.

Réformer le Régime d'asile européen commun et renforcer la réponse européenne collective

Les efforts visant à réformer le Régime d'asile européen commun (RAEC), y compris en tenant compte des enseignements retirés du nombre record d'arrivées en 2015 et 2016, se sont poursuivis et les défis ont persisté. Il est en particulier nécessaire de réformer les procédures d'asile et les mesures de solidarité internes à l'UE pour soutenir les États membres situés à la périphérie de l'Union européenne, qui sont les principaux points d'entrée des arrivées.

Le HCR a présenté des propositions précises relatives à des mesures d'asile justes et efficaces, dont des procédures accélérées et simplifiées pour traiter les demandes manifestement fondées ou manifestement infondées. Pour assurer un partage efficace et durable des responsabilités entre les États membres de l'Union européenne, le HCR a préconisé l'apport d'une aide à l'intégration aux personnes ayant obtenu la protection internationale, afin d'atténuer les mouvements secondaires. Pour les personnes ayant été considérées comme n'ayant pas besoin de la protection internationale, le HCR a plaidé pour des mécanismes de retour renforcés et plus efficaces.

Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont précisé leurs propositions communes de création d'un mécanisme de débarquement et de traitement prévisible à la suite des opérations de sauvetage en Méditerranée. Avec l'appui organisationnel des deux organisations, les propositions sont conformes à la position de non-retour en Libye du HCR et s'appuient sur les bonnes pratiques issues de dispositifs nationaux ad hoc passés. L'instauration de dispositifs prévisibles, concrets et fiables est restée problématique en raison des perspectives divergentes entre les États membres de l'Union européenne. Entre-temps, le recours à de longs arrangements, bateau par bateau, compromet la sécurité des personnes secourues et des équipages, et porte atteinte au régime du sauvetage tel qu'il est prévu par le droit maritime. L'absence de mécanisme de débarquement prévisible entrave aussi le redéploiement de capacités solides de recherche et de sauvetage en Méditerranée, qui est essentiel pour réduire le nombre de décès parmi les réfugiés et les migrants.

² Disponible à : <https://www.unhcr.org/research/evalreports/5d09f6fd7/evaluation-effectiveness-relevance-advocacy-approaches-eu-euefta-countries.html>

Une attention soutenue a été mise sur le plaidoyer et l'expertise technique pour renforcer la mise en œuvre de la législation actuelle de l'Union européenne et de politiques visant à rendre les procédures plus justes et plus efficaces.

Sauvegarder l'espace d'asile et instaurer des systèmes de protection efficaces, y compris dans le contexte des mouvements mixtes

Les États ont été soutenus à travers la région pour perfectionner leur système d'asile : des actions de renforcement des capacités ont été mises en place pour améliorer l'efficacité de l'identification des personnes ayant besoin de la protection internationale, ainsi que des personnes ayant des besoins spécifiques. Ces efforts seront amplifiés par la mise en place du Groupe d'appui à la capacité d'asile prévu par le Pacte mondial sur les réfugiés.

En Bosnie-Herzégovine, tandis que l'OIM fournit un logement et des services élémentaires à cette population mixte, le HCR s'est concentré sur l'apport d'informations concernant les procédures d'asile et les services disponibles, d'une assistance juridique, d'un soutien psychosocial, d'un abri sûr pour les survivant(e)s de la violence sexuelle et sexiste (SGBV), et sur l'établissement de mécanismes d'identification et d'orientation pour les personnes ayant des besoins spécifiques. En outre, l'Organisation a continué à mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités d'asile nationales et régionales dans le cadre de la deuxième phase de l'« Instrument d'aide à la pré-adhésion », laquelle a débuté le 1^{er} juillet.

En mars 2019, une manifestation de haut niveau organisée par le HCR à Genève a fait le bilan des résultats de l'« initiative qualité » mise en place en Europe de l'Est sur cinq ans. Les hauts responsables d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine ont déclaré vouloir poursuivre l'initiative et renforcer leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités aux niveaux national et régional. Les objectifs du HCR ont notamment consisté à lutter contre l'invocation de considérations relatives à la sécurité nationale dans les procédures d'asile et à veiller à l'adoption d'amendements législatifs afin de rendre les cadres juridiques nationaux conformes aux obligations découlant du droit international.

En juin 2019, le HCR a signé un mémorandum d'accord avec l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants à Saint-Pétersbourg. Les organisations se sont engagées à travailler ensemble conformément à leur mandat respectif, en particulier dans le contexte de la réforme législative. Un plan de travail conjoint devrait préciser les questions à prendre en compte dans le contexte de la coopération régionale faisant intervenir des États membres de la CEI.

En Turquie, le HCR s'est attaché à soutenir la Direction générale de la gestion des migrations, qui a repris la pleine responsabilité de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié en 2018. L'appui du HCR a consisté à mettre en place des activités de renforcement des capacités visant à réduire le nombre de dossiers d'enregistrement en attente ; à assurer un enregistrement rapide ; à renforcer l'octroi de documents comme condition préalable essentielle au respect du principe de non-refoulement ; et à renforcer les processus décisionnels.

Dans l'Union européenne, le HCR a fourni une expertise technique pour mettre en œuvre des procédures accélérées et simplifiées, conformément aux recommandations du document du HCR intitulé « *Fair and fast – Accelerated and Simplified Procedures in the European Union* » publié en 2018. L'Organisation a aussi coopéré avec les deux autorités nationales afin de mettre en évidence les lacunes et de concevoir des méthodologies d'assurance de la qualité. Ces efforts visent à assurer un suivi des systèmes et des procédures d'asile, et à adopter rapidement des mesures correctives.

Promouvoir des conditions d'accueil acceptables

Pour promouvoir des normes minimums, le HCR a continué à suivre les conditions d'accueil en première ligne et en seconde ligne. L'Organisation a travaillé étroitement avec les autorités et autres parties prenantes afin d'apporter une expertise technique, d'instaurer des capacités et de renforcer les systèmes d'accueil, y compris par des interventions opérationnelles directes en cas de besoin.

Des efforts notables ont été déployés concernant l'établissement de mécanismes d'identification et d'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques, ainsi que la prévention et l'intervention en matière de SGBV et de protection de l'enfant. Des problèmes persistent néanmoins dans toute l'Europe, notamment : i) des conditions d'accueil inadéquates ; ii) le manque de lieux d'hébergement et de personnel ; iii) l'indisponibilité des services élémentaires ; iv) des mécanismes insuffisants d'identification et de réponse pour les personnes ayant des besoins spécifiques, et ; v) le recours à la détention ou à des lieux fermés, y compris pour les enfants non accompagnés ou séparés et les familles ayant des enfants. En Italie, les nouvelles règles à respecter pour pouvoir bénéficier des structures d'accueil et celles relatives à l'enregistrement du lieu de résidence ont soulevé des inquiétudes quant à l'accès aux services.

En Grèce, les structures existant sur les îles, en particulier à Samos et Lesbos, continuent à nécessiter d'importantes améliorations pour remédier au surpeuplement et à l'apport insuffisant de services. Si les structures d'accueil gérées par l'État mises en place à titre de dispositif d'urgence en 2015 et 2016 se sont nettement améliorées, certaines continuent à connaître de graves problèmes, en particulier pour les séjours de longue durée. Les principaux problèmes résident dans leur éloignement et leur isolement, le type d'abri utilisé, le manque de sécurité et les restrictions d'accès aux services sociaux, en particulier pour les enfants et les personnes ayant des besoins spécifiques.

À Chypre, l'augmentation des arrivées depuis 2018 a mis en évidence la nécessité d'une stratégie globale pour lutter contre les problèmes existants ou nouveaux, avec notamment des efforts pour renforcer la capacité d'accueil.

Grâce aux fonds de la Commission européenne, le HCR a mené à bien cette année un projet visant à renforcer les conditions d'accueil pour les enfants non accompagnés ou séparés dans sept pays³. Ce projet était axé sur la garde des enfants, l'intégration de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les processus d'asile et l'orientation vers des systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Concernant la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, le HCR a soutenu le forum consultatif organisé par le Bureau européen d'appui en matière d'asile avec la société civile sur les persécutions liées au genre, ainsi que le renforcement des procédures opérationnelle standard nationales en Italie, en Pologne et en Roumanie. En Italie, la collaboration s'est poursuivie avec les organisations non gouvernementales afin d'étendre les services nationaux aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Renforcer les approches participatives et reposant sur la communauté

Les bureaux du HCR en Europe ont continué à faire des efforts concertés pour renforcer les approches participatives et reposant sur la communauté. Un projet visant à améliorer la communication avec les communautés, en particulier avec les personnes relevant de la compétence du HCR, est en cours dans quatre pays pilotes (Espagne, France, Hongrie et Suède). La première phase du projet s'est attachée à répertorier les organisations dirigées par des réfugiés et à mener des consultations avec les parties prenantes et les personnes relevant de la compétence du HCR. Un site web a été lancé à titre d'outil d'information pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en Allemagne, en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, à Chypre, en Grèce, en Turquie, et en Ukraine⁴. Des évaluations participatives ont eu régulièrement dans tous les pays, tandis que des efforts supplémentaires ont été déployés en 2019 pour instituer des mécanismes de feedback efficaces sur les programmes et les interventions du HCR.

Un dossier à l'intention des enseignants a été préparé en 2018 afin de les sensibiliser à la présence de demandeurs d'asile et de réfugiés dans les classes, et de leur fournir des orientations sur le soutien psychosocial à apporter aux enfants dont le comportement traduit des signes de stress ou de traumatisme. Cette année, la diffusion du dossier a été

³ Les pays concernés étaient l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

⁴ Voir help.unhcr.org.

étendue, sa traduction étant achevée ou en cours dans treize langues, et une campagne pilote a été prévue au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le HCR a également encouragé la participation des jeunes au renforcement des approches basées sur la communauté. Le deuxième fonds européen d'initiative pour la jeunesse a été lancé en 2019, avec onze petites subventions accordées à des projets mis en place par des jeunes dans la région. Le HCR a en outre soutenu la participation des jeunes réfugiés aux manifestations du Parlement européen des jeunes en Allemagne, en Arménie et en Espagne.

Obtenir des solutions pour les réfugiés et les déplacés internes

L'apport de solutions efficaces aux réfugiés en Europe repose sur le fait d'assurer leur autonomie et leur inclusion sociale. Il est essentiel que les communautés d'accueil soient correctement soutenues à recevoir des réfugiés et à ce que les acteurs traditionnels et non traditionnels soient engagés dans l'intégration des réfugiés. En 2019, le HCR a invité les parties prenantes à renforcer les liens entre d'une part, les réfugiés et les demandeurs d'asile, et de l'autre, la multitude d'acteurs qui œuvrent à améliorer leur intégration, économique, sociale, culturelle et juridique. L'Organisation a continué à travailler en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à un plan d'action destiné à étendre les possibilités d'emploi pour les réfugiés.

Dans le contexte de la stratégie de trois ans du HCR sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires (2019 à 2021), l'Union européenne a lancé des initiatives majeures pour remédier au manque de places de réinstallation comme : i) l'engagement de 20 États membres de l'Union européenne à réinstaller plus de 50 000 réfugiés d'ici la fin 2019 ; ii) la proposition d'un Cadre de l'Union pour la réinstallation, et iii) son intérêt pour le parrainage fondé sur la communauté. En juin 2019, le HCR a lancé son initiative de parrainage fondé sur la communauté, qui est en train de monter en puissance notamment en Allemagne, en Espagne, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, où des dispositifs pilotes sont mis en œuvre.

Dans les Balkans occidentaux, le programme régional de logements est resté le principal instrument permettant de fournir un hébergement aux personnes vulnérables victimes des conflits des années 1990. Les autorités nationales des pays couverts par le programme de logements (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie) dirigent le processus, avec l'intervention stratégique permanente du HCR et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En Ukraine, dans le cadre de la stratégie de cinq ans en faveur des déplacés internes, le HCR a progressé dans la suppression des obstacles à leur liberté de circulation. Parmi les évolutions notables intervenues en 2019 figurent la délivrance par les autorités ukrainiennes de laissez-passer électroniques aux déplacés internes qui franchissent la « ligne de contact » et la décision judiciaire de n'imposer aucune restriction aux marchandises transportées de part et d'autre de cette « ligne de contact ».

Prévenir et résoudre les situations d'apatriodie

Le HCR a continué à lutter activement contre l'apatriodie en Europe, en collaboration avec la société civile et les institutions régionales. En février 2019, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont publié une lettre de plaidoyer sur l'éradication de l'apatriodie des enfants, demandant instamment aux États et aux organisations régionales de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit apatriote en Europe, et proposant des solutions efficaces.

En janvier 2019, le HCR et le Ministère de l'intérieur de la Grèce ont signé un mémorandum de coopération sur l'acquisition de la nationalité grecque et la prévention de l'apatriodie. Ce mémorandum prévoit l'amélioration des données sur l'acquisition de la nationalité et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités sur l'apatriodie à l'intention des fonctionnaires. Dans l'intervalle, la République de Moldova a adopté en mai des instructions qui simplifieront la procédure de reconnaissance et d'enregistrement des naissances pour un groupe de personnes particulièrement exposées à l'apatriodie, contribuant ainsi à sa prévention.

En avril 2019, le HCR, avec le Gouvernement espagnol, a organisé une conférence internationale sur la lutte contre l'apatriodie en Europe, qui s'est tenue à Madrid avec des hauts représentants de plus de 30 pays, des organisations régionales et internationales, les milieux universitaires et la société civile. Les participants ont fait des recommandations concernant l'identification et la protection des personnes apatrides, la lutte contre l'apatriodie des enfants, et l'adoption de mesures conjointes visant à mettre fin à l'apatriodie⁵. Cette manifestation faisait partie d'une série de réunions préparatoires régionales (à la suite de la conférence de Minsk de décembre 2018) en prévision du segment de haut niveau sur l'apatriodie, qui se déroulera lors de la 70^e session annuelle du Comité exécutif du HCR en octobre.

Renforcer les relations extérieures et le plaidoyer, et mobiliser un appui

Bien que le nombre d'arrivées en Europe ait reflué à des niveaux d'avant 2015, les questions relatives aux réfugiés et à la migration continuent de dominer les orientations et les discours politiques dans la région. Dans le contexte des élections du Parlement européen en mai 2019, le HCR a lancé plusieurs appels majeurs aux nouveaux élus, demandant une meilleure protection pour les réfugiés dans l'Union européenne et dans le monde entier.

Les médias ont continué à s'intéresser de près aux réfugiés et aux migrations, souvent pour contribuer à polariser davantage encore le débat public. Le HCR s'est engagé auprès des États, du public, des médias et des parties prenantes concernées afin de générer un sentiment d'empathie, de mobiliser un soutien et de susciter une réorientation des politiques. La voix du HCR, amplifiée par des acteurs influents, reste essentielle pour contrer la rhétorique politique toxique contre les réfugiés.

Parallèlement, de nombreuses manifestations de soutien et de solidarité avec les réfugiés ont été observées dans l'Europe, venant notamment de municipalités, de communautés, d'organisations confessionnelles, d'universités et du secteur privé. Des universités en Autriche, à Chypre et en France ont offert des bourses aux réfugiés ; des organisations communautaires ont accueilli des réfugiés dans des communautés locales en Allemagne, en Hongrie, aux Pays-Bas et dans d'autres pays ; et le secteur privé a facilité l'intégration économique en permettant aux réfugiés d'avoir accès à l'emploi.

Dans toute l'Europe, les programmes de parrainage communautaire ont montré qu'ils étaient enrichissants et gratifiants, car ils sont un moyen puissant de renforcer les communautés, permis au public de mieux comprendre les questions relatives aux réfugiés, et modifié le discours sur les réfugiés grâce aux liens personnels établis. En 2019, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont lancé des programmes de parrainage communautaire qui ont permis aux communautés locales d'accueillir des réfugiés et leur ont donné l'occasion d'apporter une contribution positive.

Le HCR est resté un membre actif du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du Mécanisme de coordination régional en Europe et en Asie centrale. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR a coprésidé la coalition sur les mouvements massifs de personnes, le déplacement et la résilience (« *Issue-based coalition on large movements of people, displacement and resilience* »), plateforme du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du Mécanisme de coordination régional qui promeut des messages de plaidoyer conjoints sur les réfugiés et les migrants. À la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'adoption du Cadre révisé des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), la plateforme interorganisations en Europe (et en Asie centrale) doit fournir des orientations aux coordonnateurs résidents et aux Équipes de pays des Nations Unies sur l'intégration des

⁵ Disponible (en anglais) à : <https://www.unhcr.org/ibelong/wp-content/uploads/Europe-International-Conference-on-Addressing-Statelessness-April-2019-1.pdf>

personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement nationaux et dans le cadre de coopération.

Par l'intermédiaire de la coalition, le HCR a organisé la manifestation intitulée « *Leaving no one behind* » (Ne pas faire de laissés-pour-compté) en marge du Forum régional sur le développement durable, qui s'est tenu en mars 2019 à Genève. Axée sur la lutte contre l'apatriodie et le renforcement de la résilience des groupes vulnérables à travers les objectifs de développement durable, la manifestation entendait sensibiliser les principaux acteurs à la question de l'apatriodie dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle visait aussi à trouver de nouveaux moyens de réaliser des progrès par la collaboration avec, et les orientations des États d'Europe et d'Asie centrale membres de la Commission économique pour l'Europe.

Dans le cadre des discussions internationales de Genève, le HCR a continué à animer conjointement un groupe de travail sur les questions humanitaires relatives à la population d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud victime du conflit.

C. Information financière

Le budget pour les activités du HCR en Europe, approuvé par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa 68^e session en octobre 2018, s'élevait à 833,3 millions de dollars E.-U. pour 2019. Mi-juillet 2019, ce budget avait légèrement diminué à 830,8 millions de dollars E.-U. en raison d'une redistribution des activités.

Trente-quatre pour cent du budget pour l'Europe ont été alloués à la situation de l'Itinéraire de la Méditerranée centrale, tandis que 42 % ont été attribués aux réfugiés syriens et 2 % aux réfugiés iraquiens. La situation en Ukraine représente 3 % du budget global.

Au niveau sous-régional, 54 % du budget total ont été alloués à des opérations en Europe de l'Est, 5 % à l'Europe du Sud-Est, 40 % à l'Europe centrale, du Nord, du Sud et de l'Ouest, et 1,4 % à l'Europe en général.

Au 10 septembre 2019, les besoins pour l'Europe, de 830,8 millions de dollars E.-U. étaient financés à 56 % une fois prise en compte l'allocation indicative au titre des contributions non affectées ou légèrement affectées, ce qui laisse une lacune de financement indicative de 365 millions de dollars E.-U.
